



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

disque vert 2h de stationnement gratuit pour ma voiture écologique



Logo
de la ville

Numéro d'immatriculation



Le disque vert, c'est quoi ?



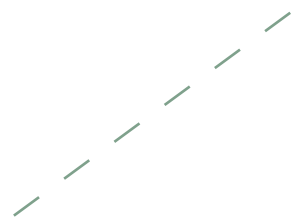
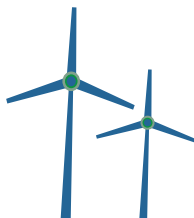
Un dispositif sécurisé qui permet à un maire d'offrir deux heures de franchise de stationnement en voirie aux voitures écologiques GPL, GNV, électriques, hybrides, flexfuel E85, hydrogène, microcitadines ou à celles utilisées en autopartage. Il est soutenu par l'ADEME.



Pour plus d'informations, flashez ce code avec votre smartphone et visionnez le film de présentation.

Pourquoi le mettre en place ?

C'est un outil simple et peu coûteux permettant à un maire d'orienter ses concitoyens vers une mobilité plus respectueuse de l'environnement et de la santé publique. En rejoignant le réseau des villes disque vert, le maire permet également à ses concitoyens de bénéficier de l'avantage dans toutes les collectivités partenaires.





Comment le mettre en place ?

- Délibération au conseil municipal *(délibération type pour les villes du réseau)*.
- Impression des disques verts et pastilles autocollantes avec hologramme, reprenant le numéro d'immatriculation du véhicule ayant droit par la mairie *(dans certains cas, la région s'est engagée à prendre à sa charge l'impression)*.
- Distribution par la police municipale ou à l'accueil de la mairie sur présentation de la carte grise.

Combien ça coûte ?

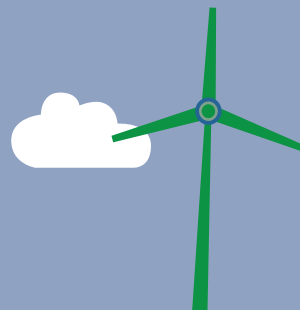
- Un coût minime au regard des retombées pour la collectivité
- Impression : comptez entre 1,5€ et 5€ pour disque et pastille en fonction du nombre d'éditions. Il est conseillé à la mairie de se faire rembourser ce montant annuel par l'utilisateur.
- Stationnement : au maximum 2% correspondant à la part du parc roulant concernée.

CONTACT

Guillaume Métivier délégué collectivités

06 60 74 17 46

infos.disquevert@gmail.com





HEURE D'ARRIVÉE

